

Le bois intérieur rejoint les Chartes 21

Après la fenêtre bois, la charpente bois, la maison bois et la construction bois, la menuiserie intérieure agencement bois fait son entrée dans les Chartes 21 d'Irabois avec la création d'un cinquième label de qualité ouvert aux menuisiers-agenceurs bois français. À l'instar de ces prédécesseurs, ce nouveau label de qualité offre des garanties sur les plans technique et environnemental, tout en assurant de bonnes conditions de travail. Présentation.

« **A**vec le lancement de la charte de qualité Agencement 21, tous nos métiers du bois sont désormais couverts, se félicite Thierry Ducros, président de l'UMB-FFB. Ce label représente l'aboutissement du travail accompli pour créer cette cinquième Charte de qualité portée par Irabois [la structure fiscalisée d'édition et de R&D de l'UMB-FFB NDLR]. Vingt ans après la mise en place de Menuiseries 21, et plus de dix ans après les labels Charpente Bois 21, Maison Bois 21 et Construction Bois 21, tous les professionnels de la filière peuvent désormais montrer la qualité de leurs prestations, et valoriser leur savoir-faire. »

Fruit de plusieurs années de travail entre la création d'un NFDTU dédié, l'élaboration de PV de résistance au feu ou la production de guides (portes, parquets, trappes, gaines...)

et de calepins de chantier (portes, lambris, habillages, cloisons, escaliers, ...), la mise en place de cette charte d'application volontaire s'est parfois heurtée à « quelques écueils », mais est aujourd'hui totalement opérationnelle. Avantage de passer en cinquième position, le dernier des labels 21 a pu bénéficier des retours d'expériences des autres chartes pour l'élaboration de son référentiel technique et de ses exigences environnementales ou encore sociétales.

Respect des exigences

Comme ses prédécesseurs, cette charte repose en effet sur une série d'engagements basés sur l'Agenda 21 visant à mettre en place une démarche globale de progrès assurant



Le nouveau label mettra en avant la protection de l'environnement.



Le contrôle qualité doit être effectué par un organisme tiers indépendant.

la qualité technique et environnementale des agencements bois, à faire contrôler par un organisme tiers indépendant [l'organisme Socotec environnement et sécurité NDLR] le respect des règles de l'art et à proposer des menuiseries intérieures et des agencements bois de qualité.

Elle comporte en outre quelques spécificités qui lui sont propres. Concernant l'audit tout d'abord, qui sera réalisé non plus tous les ans mais tous les deux ans, pendant une journée, en atelier et sur chantier. Il portera sur de nombreux points tels que la conception, les approvisionnements, la conformité de la fabrication et de la mise en œuvre et une visite de chantier. À ces contrôles s'ajoutera un volet évolutif, qui permettra d'identifier les marges de progression des différents signataires au niveau des études techniques, de la fabrication, de la mise en œuvre et des achats. Autre axe de la charte, l'amélioration des conditions de travail via un « contrat de progrès » conclu avec l'OPP-BTP. Ce contrat permettra de mesurer trois indicateurs : le port manuel des charges, les risques liés aux poussières de bois et les autres risques liés au travail mécanique du bois. Sans oublier bien sûr la partie environnementale du label portant notamment sur des approvisionnements en bois issu de forêts gérées durablement (FSC ou PEFC), le tri et la valorisation des déchets et la limitation des émissions de COV. De quoi proposer des ouvrages de qualité, respectueux de l'environnement, mettant en valeur notre matériau... « *Il vous appartient désormais de vous lancer dans la charte et de faire vivre ce label* », conclut Thierry Ducros. Avis aux amateurs... ■

Adèle Cazier

Le comité a choisi

Emmanuelle Duffaud



Le comité de pilotage d'Agencement 21, constitué de plusieurs menuisiers-agenceurs de l'UMB-FFB, de partenaires d'Irabois, de Socotec Environnement&Sécurité et de l'OPP-BTP, a officiellement désigné sa présidente lors des journées techniques des Chartes 21 à Vannes fin juin 2022, en la personne

d'Emmanuelle Duffaud, menuisière agenceuse de Bordeaux, ancienne dirigeante d'Art Bois 24 et qui œuvre depuis plus de 15 ans dans les actions pour les métiers de menuiserie intérieure de l'Union européenne.



Benoît Cauchard

TROIS QUESTIONS À...

Benoît Cauchard, responsable technique menuiserie intérieure et agencement à l'UMB-FFB

À qui s'adresse ce nouveau label de qualité ?

Le label de qualité Agencement 21 est ouvert à tous les professionnels du bois qui conçoivent, fabriquent et mettent en œuvre un ouvrage de menuiserie intérieure agencement en bois qui structure et embellit l'espace, autrement dit des menuisiers-agenceurs, des ébénistes, mais aussi des escaliateurs, des fabricants de portes, de lambris ou de parquet...

Après un lancement officiel au mois de juin, quelles seront les prochaines étapes à mettre en œuvre pour faire vivre le label Agencement 21 ?

Après la signature avec Socotec Environnement et Sécurité, la finalisation de la grille d'audit, du référentiel technique, du règlement intérieur, la mise en place et les réunions du comité de suivi, on se donne maintenant quelques mois pour avoir les 15 premières entreprises labélisées sur les quelques 30 entreprises intéressées, intégrer l'espace Agencement 21 au site internet dédié aux Chartes 21 (www.chartes21.fr) qui a été actualisé récemment et, bien sûr, organiser une conférence de presse et autres manifestations (salons, voyages d'études, journées techniques) pour faire vivre ce nouveau label de qualité !

Qu'en sera-t-il du montant des cotisations pour les adhérents ?

Notre objectif est d'avoir un outil autofinancé, capable d'accueillir des entreprises de toutes tailles : artisans, TPE et PME. À l'issue d'une réunion animée et pointilleuse, les prospects et partenaires se sont accordés pour garder les montants des autres chartes, à savoir autour de 3 000 euros HT mais tous les deux ans afin d'avoir les moyens de gérer les tâches administratives, les audits et les actions de communication. ■